

même influence qui agit sur la rive gauche n'a point agi sur la rive droite. Tout se réduit donc, comme je le disais tout à l'heure, à regagner le temps perdu. Je m'enfoncerai dans la métaphysique, si je voulais creuser davantage ce sujet. Je me borne à un argument palpable : ou les Russes ne sont pas faits pour les sciences en général ou pour certaines sciences particulières, et, dans ce cas, ils n'y réussiront jamais ; semblables en cela aux Romains qui, étant maîtres des Grecs, vivant avec eux, sachant leur langue parfaitement, et ne lisant que leurs livres, n'eurent cependant jamais ni physiciens, ni géographes, ni mécaniciens, ni astronomes, ni mathématiciens, ni médecin même (Celse excepté) de leur propre nation ; ou les Russes sont faits pour ces sciences, et, dans ce cas, il leur arrivera comme à toutes les autres nations qui ont brillé dans ce genre, et notamment aux Italiens du XVe. siècle ; une étincelle transportée d'ailleurs, dans un moment favorable, allumera la flamme des sciences, tous les esprits se tourneront de ce côté, les sociétés savantes se formeront d'elles-mêmes, et tout le travail du gouvernement se bornera à leur donner la forme et la légitimation. Jusqu'à ce qu'on aperçoive cette fermentation intérieure qui frappe les yeux, tout effort pour naturaliser la science en Russie sera non-seulement inutile, mais encore dangereux pour l'Etat, puisque cet effort ne tend qu'à éteindre le bon sens national, qui est dans tous les pays le conservateur universel, et à remplir la Russie d'une multitude de demi-savants pires cent fois que l'ignorance même, d'esprits faux et orgueilleux, dégoûtés de leur pays, critiques éternels du gouvernement, idolâtres des goûts, des modes, des langues étrangères, et toujours prêts à renverser ce qu'ils méprisent, c'est-à-dire tout.

Un autre inconvénient terrible qui naît de cette manie scientifique, c'est que le gouvernement, manquant de professeurs pour la satisfaire, est constamment obligé de recourir aux nations étrangères ; et comme les hommes véritablement instruits et moraux cherchent peu à quitter leur patrie, où ils sont récompensés et honorés, ce sont toujours des hommes non-seulement médiocres, mais souvent gangrenés et même flétris, qui viennent sous le pôle offrir leur prétendue science pour de l'argent. Aujourd'hui surtout la Russie se couvre de cette écume, que les tempêtes politiques chassent des autres pays ; ces transfuges n'apportent ici que de l'auidace et des vices, sans amour et sans estime pour leur propre pays, sans liens domestiques, civils ou religieux ; ils se moquent de ces Russes confians qui leur confient ce qu'ils ont de plus cher ; ils se hâtent d'accumuler assez d'or pour se procurer ailleurs une existence indépendante, et après avoir essayé d'un imposé à l'opinion par quelques essais publics, qui ne sont pour les véritables juges que des spectacles d'ignorance, ils partent et s'en vont dans leur patrie se moquer de la Russie dans de mauvais livres, que la Russie achète encore de ces misérables, si elle ne les traduit pas ; et cet état de choses est d'autant plus terrible que, par un préjugé déplorable, on est à peu près convenu tacitement en Russie de regarder la morale comme quelque chose de totalement séparée ; de manière que si, par exemple, il arrive ici un professeur de physique ou de langue grecque, qui passe d'ailleurs publiquement pour un homme dépravé ou pour un athée, on entendra dire assez communément : Qu'est-ce que cela fait à la physique ou à la langue grecque ? C'est ainsi que les balayures de l'Europe sont accueillies dans ce pays, et l'infortunée Russie paie à grands frais une armée d'étrangers uniquement occupés à la corrompre.

A continuer.

LETTRE DE S. E. MGR. LE CARDINAL DE BONALD,
ARCHEVÊQUE DE LYON,
à M. le Recteur de l'Académie de Lyon.

Lyon, le 11 octobre 1843.

Monsieur le Recteur, — Je ne sais s'il entre dans les projets de M. le ministre de l'instruction publique de faire cette année des changemens dans le personnel des collèges universitaires du diocèse de Lyon. Comme il serait possible que quelques mutations eussent lieu, je regarde comme un devoir pour moi de vous adresser, à cet égard, quelques observations franches et modérées. La modération, je la dois à mon caractère, je la dois à un fonctionnaire que j'estime, et avec lequel il m'est si doux d'entretenir des rapports. D'ailleurs, la modération et la gravité doivent toujours se trouver dans le langage de celui qui traite des intérêts de la vérité, qui la développe ou la défend.

Avant d'en venir à l'objet de ma lettre, j'expliquerai avec clarté mes sentimens sur les questions agitées au sujet de l'Université. Il faut que les fidèles confiés à ma sollicitude connaissent toute ma pensée à ce sujet.

Nous ne voulons point la destruction de l'Université : qu'elle existe au milieu de nous avec ses privilèges, ses honneurs, ses chaires, ses grades. D'ailleurs, forte de sa constitution tout impériale, de l'appui de l'autorité, de la célébrité de ses professeurs, elle saurait bien braver tous les efforts réunis pour la renverser, et triompherait sans peine de toutes nos attaques. Qu'elle vive, si elle peut améliorer la société, répandre avec le goût des études solides, la pratique de la religion et l'amour de la vertu !

Nous ne voulons point que le clergé ait seul le privilège d'enseigner, parce que nous ne voulons de monopole pour personne.

Nous ne voulons pas surtout qu'une société, une corporation quelconque soit seule chargée de l'enseignement. Nous ne sommes point sous le joug des jésuites, ainsi qu'on s'est plu à le répéter. Nous ne courbons la tête que sous le joug doux et léger du Seigneur, et nous n'obéissons qu'aux inspirations de l'Eglise. Mais nous ne prétendons pas méconnaître les services de cette illustre Compagnie ; ils sont écrits dans l'un et l'autre hémis-

phère en caractères trop éclatants. Les traces du sang de ses apôtres au Japon, en Chine, en Amérique, sont en sa faveur un panégyrique que ne pourront affaiblir des déclamations passionnées, peu dignes du talent et de la gravité des fonctions de ceux qui les ont fait entendre récemment. Au reste, une parole d'approbation du Pontife suprême fait oublier bien des injures, console de beaucoup d'injustices, et réduit à bien peu de chose, aux yeux d'un catholique, des censures non méritées. Pour moi, je vénère une Société qui se fait égorger pour Jésus-Christ : que ses détracteurs imitent l'héroïsme de son abnégation !

Nous voulons la liberté d'enseignement telle qu'elle existe en Belgique. Nous la demandons, parce que l'article 68 de la loi fondamentale nous la promet, et que cette loi ne peut être une déception. Mais demander l'exécution de cette disposition de la Charte, ce n'est point appeler sur la tête de l'Université la destruction et la ruine, c'est demander qu'il soit libre à chacun d'enseigner, non pas d'enseigner le vice, non pas de professer l'anarchie, non pas d'instruire la jeunesse sur les moyens à prendre pour pervertir la société et renverser toute subordination ; nous demandons la libre concurrence d'un enseignement religieux et savant.

Nous voulons que l'éducation de la jeunesse soit sous la surveillance de l'autorité civile. Le gouvernement ne peut pas abdiquer le droit qu'il a de veiller à ce que les abus ne dénaturent pas la liberté d'enseignement ; mais ce droit doit s'exercer dans les limites de la constitution.

Nous voulons la liberté d'enseignement, parce qu'elle est une conséquence de la liberté des cultes. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection. C'est pour obéir à l'esprit du législateur que, dans les collèges royaux, le prêtre catholique dit la messe pour les enfans catholiques, le ministre calviniste vient tenir son prêche pour les élèves de sa communion, le prédicateur luthérien appelle à la Cène les jeunes gens de sa confession ; comme le protestantisme est divisé et se subdivise à l'infini, et que chaque enfant peut réclamer le secours de sa religion, les portes du collège doivent s'ouvrir à tous les pasteurs de ces nombreuses Eglises évangéliques, qui naissent à chaque instant du libre examen et de la complète indépendance de chaque individu protestant en matière de religion.

Mais si on reconnaît à chaque élève le droit d'avoir le libre exercice de son culte, on doit également reconnaître son droit à un enseignement qui non seulement ne porte aucune atteinte à sa croyance, mais qui la nourrit et l'entretienne. Il faut donc pour l'enfant catholique un enseignement tout catholique. Une philosophie qui serait panthéiste, déiste, théiste ou protestante, ne lui conviendrait pas ; sa foi repousserait le maître et sa doctrine. Quo nos adversaires examinent avec calme cette déclaration de nos principes sur la question de l'enseignement. Nous la soumettons avec confiance au jugement de tout homme impartial.

Permettez-moi, Monsieur le recteur, d'en venir maintenant à l'objet de ma lettre. Si l'Université a admis dans son sein des professeurs dont les principes alarment les familles catholiques, il est certain aussi qu'il y a, comme l'a dit Mgr. l'évêque de Belley, de nombreuses et d'honorables exceptions. Le diocèse de Lyon a le bonheur d'être en ce moment privilégié sous ce rapport.

Nous voyons dans les collèges des hommes qui unissent la culture des lettres à la pratique sévère des devoirs religieux. Cet heureux état de choses ne sera-t-il pas troublé par l'arrivée d'un professeur qui mêlera l'erreur à son enseignement ? J'aime à entretenir en moi l'espérance qu'il n'en sera pas ainsi. Mais, Monsieur le recteur, comme certaines nominations peuvent vous être imposées, et qu'il pourrait arriver qu'un professeur, qui a la confiance des parens, fût obligé de céder la place à un collègue qui, sous le rapport de la doctrine, ne la mériterait pas au même degré que lui, je dois pour mettre à l'abri ma responsabilité, faire mes réserves, et vous montrer d'avance la ligne de conduite que je tiendrais dans une semblable circonstance.

Je ne veux point empiéter sur les droits de l'Université, je rends hommage à sa science. Vous savez, Monsieur le recteur, que c'est avec empressement que je renais à vos collèges les services qui dépendent de mon ministère ; je nomme, quand je le peux, les aumôniers que vous me désignez ; j'envoie dans vos établissemens des sœurs pour soigner la santé des élèves ; j'entretiens, en un mot, avec l'Académie les rapports d'une bienveillance sincère. Mais jamais je ne puis oublier le compte que j'ai à rendre à Dieu de mes jeunes diocésains. Le Seigneur m'a envoyé pour les conduire dans les voies du salut, pour détourner les dangers qui menaceraient leur foi, et veiller sur eux. Si le loup entre dans le bercail, je dois signaler sa présence : si l'erreur veut faire irruption dans les âmes, sentinelle d'Israël, je dois élever la voix et ne cesser de me plaindre. Ni les injures de la presse, ni les déclamations des chaires académiques, ni la persécution, ni la calomnie ne doivent un seul instant ralentir l'ardeur d'un zèle puisé à une source que le monde ne connaît pas, et diminuer quelque chose de cette vigueur apostolique dont mes prédécesseurs m'ont laissé de si grands exemples. J'aime à me rappeler ces paroles de saint Paul aux habitans de Corinthe : *Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit.... Mais c'est le Seigneur qui me juge.* Le jugement du Seigneur, oui, voilà pour un chrétien et pour un évêque le seul redoutable, et non pas la censure tombée d'une chaire, quelque vive, quelque éloquente, quelque retentissante qu'elle soit. Je n'ai à me mettre en peine de rien de chose, c'est de conserver le dépôt de vérités que m'ont transmis les glorieux saint Pothin et saint Iréné.

Que les élèves catholiques n'entendent que des leçons catholiques, j'ap-